

Modalités de paiement

Les tarifs concernent la période d'août à décembre, ils sont calculés selon le coût des accueils et fonction des subventions allouées par nos partenaires (commune + CAF)
L'engagement se fait donc sur la période complète (1er semestre) et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en cours de période (cf règlement intérieur).
En décembre, possibilité de changer de formule pour la 2^e période de l'année scolaire

Comment procéder ?

- 1 - Je choisis la ou les formules qui m'intéresse(nt)
- 2- J'additionne les tarifs concernés
- 3- Je joins au dossier d'inscription la totalité de mon règlement
Plusieurs possibilités :
Soit en un seul versement (chèque ou espèces)
Soit en bénéficiant d'un échelonnement (maximum 5 paiements)

Les remises en banque se font chaque 10 du mois à compter du 10 août 2018.
Un reçu détaillé vous sera remis le jour de l'inscription.

Exemple :

- 1- Je suis intéressé par la formule périscolaire + Mercredis "Matins"
- 2- Je dois : $322 + 170 = 492$ €
- 3- J'opte pour un échelonnement en 5 fois ($492 : 5 = 98,40$ €)
Je joins au dossier d'inscription 5 chèques de 98,40 €
Datés d'aujourd'hui à l'ordre de : Les Schtroumpfs
Mes chèques seront encaissés le 10/08, 10/09, 10/10, 10/11, 10/12

Devoirs surveillés

Cette formule est comprise dans l'option périscolaire.
Elle est proposée aux enfants qui ont des devoirs (sections primaires).
Elle vient en soutien aux familles qui ne peuvent récupérer leur enfant avant 17h
Un espace de travail accueillera chaque soir un groupe dont l'effectif sera limité.
Un animateur surveillera l'étude, il n'est pas habilité à donner des cours aux enfants, son rôle n'est pas de se substituer au rôle éducatif des familles ni à celui de l'enseignant
L'animateur en charge composera les effectifs à la rentrée en fonction des classes afin de permettre aux enfants de faire tout ou partie de leur(s) devoir(s) en petits groupes.
(enfants de la même classe et/ou de même niveau...)

Pour y inscrire votre enfant, il suffira de le mentionner lors du dépôt de dossier d'inscription
En cours d'année scolaire, il sera tout à fait possible de modifier votre choix, simplement en informant l'animateur référent de cet atelier.